

Liberté Égalité Fraternité



Cartographie de l'ingénierie publique territoriale - 2024



Suippes, village d'avenir

1



Grand Est Région Verte

France Nation Verte

L'ingénierie territoriale au service des projets locaux...En route vers la planification écologique

L'ingénierie publique, c'est quoi ?

Un guide de l'ingénierie qui résulte d'un collectif

Créée le 1er janvier 2020, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission de conseiller et de soutenir les collectivités territoriales, de l'idée à la concrétisation de leurs projets.

Dans la Marne, le Préfet, délégué territorial de l'agence, a décidé d'élaborer un guide présentant succinctement les offres des structures d'ingénierie locales proposées aussi bien par l'État et ses opérateurs, que par les collectivités et autres opérateurs publics.

Chaque fiche est rédigée selon le même format pour une meilleure lecture. Pour chaque partenaire, des contacts qualifiés sont précisés. Ils constitueront des portes d'entrées utiles dans la réflexion en faveur des projets.

L'ingénierie, c'est quoi?

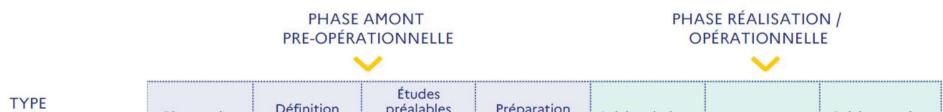
L'ingénierie publique territoriale recouvre l'ensemble des moyens et savoir-faire professionnels dont ont besoin les collectivités territoriales et les acteurs locaux pour conduire le développement ou l'aménagement des territoires. Vous retrouvez la liste des domaines d'intervention des partenaires de ce guide en page 5.

L'ingénierie consiste dans l'élaboration concrète d'un projet (en réponse à un besoin exprimé) et elle peut intervenir dans les différentes étapes d'un projet par des prestations de :

- conseils et expertises ;
- accompagnement de la collectivités et assistance à maîtrise d'ouvrage ;
- conception de projet et maîtrise d'œuvre.

Les principales étapes d'un projet

Pour réaliser un projet, les collectivités peuvent se doter de moyens propres ou solliciter des acteurs publics ou privés. Ces prestations entrent, la plupart du temps, dans les champs concurrentiel et sont donc soumises aux règles de mise en concurrence. Toute collectivité qui souhaite mettre ne œuvre un projet, doit s'interroger sur sa situation par rapport aux étapes et besoins d'ingénierie :



D'INGÉNIERIE	Observation prospective	du besoin en amont	faisabilités technique et financière	de la mise en œuvre	Suivi technique du projet	Avant-projet	Suivi et gestion après réalisation
Conseil et expertise							
Accompagnement et AMO							
Conception et maîtrise d'œuvre							

ÉDITOS

DU PRÉFET DE LA MARNE

DU PRÉSIDENT DE LA RÉGION GRAND EST

DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DE LA MARNE

L'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs projets est une priorité des pouvoirs publics. Cet objectif est d'autant plus nécessaire qu'il permet de réduire les inégalités entre les territoires, à travers des politiques publiques structurantes qui renforcent leur attractivité.

Pour porter ces politiques l'Agence nationale de la cohésion des territoires dispose d'un guichet unique départemental de l'ingénierie qui est à la disposition des collectivités. L'enjeu auquel nous sommes attachés est de bien faire connaître cette offre de service, de raccourcir les délais, de simplifier l'action publique et de faciliter la réalisation de vos projets.

Ces politiques publiques sont conçues pour favoriser le développement des territoires, en particulier les plus vulnérables, comme les zones rurales, les petites villes, ainsi que les quartiers prioritaires en zone urbaine.

Ce guide qui vise à vous accompagner s'inscrit dans le contexte particulier de la planification écologique qui nous engage désormais collectivement. Celle-ci doit intégrer les enjeux environnementaux dans les actions de l'État et des collectivités territoriales.

Cette perspective inclut la préservation de la biodiversité, la gestion durable des ressources naturelles et l'adaptation au changement climatique. La planification écologique favorisera la création d'emplois dans différents secteurs liés à la réduction des émissions de carbone, réduira notre dépendance aux énergies fossiles importées et encouragera l'implantation de nouvelles productions dans la Marne.

Aux côtés de l'État, la Région Grand Est et le Département de la Marne sont des acteurs majeurs de la solidarité des hommes et des territoires et de leur développement économique. Ils soutiennent également les projets des communes et des intercommunalités, particulièrement les plus rurales.

Ce guide de l'ingénierie territoriale à travers les missions, les modalités d'intervention et les coordonnées de chaque partenaire, est là pour vous aider à passer de l'idée au projet, à trouver l'opérateur qui répondra le mieux à vos besoins et pourra vous accompagner. Il répertorie les ressources locales en ingénierie que l'État, la région, le département et l'ensemble des organismes publics peuvent mobiliser à votre service.

Il sera régulièrement mis à jour, pour s'adapter en permanence à vos attentes.

Nous espérons qu'il vous sera utile pour promouvoir et développer vos projets d'intérêt général au profit des collectivités et de leurs habitants.

Henri Prévost

Franck Leroy

Jean-Marc Roze

Préfet de la Marne

Président de la région Grand Est

Président du Département de la Marne







3

Quelques définitions

Les différents types d'ingénierie

Ingénierie d'animation et de mise en réseau :

C'est la création et la gestion de réseaux de communication et de coopération entre les acteurs. Elle passe par l'organisation des réunions publiques, des ateliers participatifs ou des consultations citoyennes pour recueillir les avis et les idées des habitants sur les projets de la commune. Elle contribue également à établir des partenariats avec les acteurs locaux, entreprises, associations...

Ingénierie financière :

C'est la conception et la gestion de produits financiers complexes, d'analyse et de gestion des risques financiers. Cette prestation permet l'évaluation de la faisabilité économique des projets, la recherche de financements et de subventions, elle aide à l'élaboration des plans de financements. Elle offre des conseils sur la gestion financière de la commune pour assurer la viabilité à long terme des projets.

• Ingénierie juridique :

C'est l'application des principes juridiques dans la conception et la gestion des processus. Elle permet de s'assurer de la conformité réglementaire des projets en veillant que toutes les obligations légales et contractuelles sont respectées.

Ingénierie administrative :

C'est la conception, la mise en œuvre et l'optimisation des processus administratifs et organisationnels. Elle aide à l'élaboration d'un plan de projet détaillé en identifiant les différentes étapes du processus, les responsabilités de chaque service de la commune et des tiers (ex services de l'État et opérateurs) et en établissant un système de suivi pour assurer la progression du projet conformément aux délais fixés.

Qui fait quoi?

L'ingénierie se décline sous 3 types de prestations d'accompagnement :

• <u>Conseil et expertise :</u>

C'est l'intervention d'une personne qui possède des connaissances approfondies dans un domaine spécifique et qui utilise son expertise pour guider et aider les collectivités.

Accompagnement de la collectivité et assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :

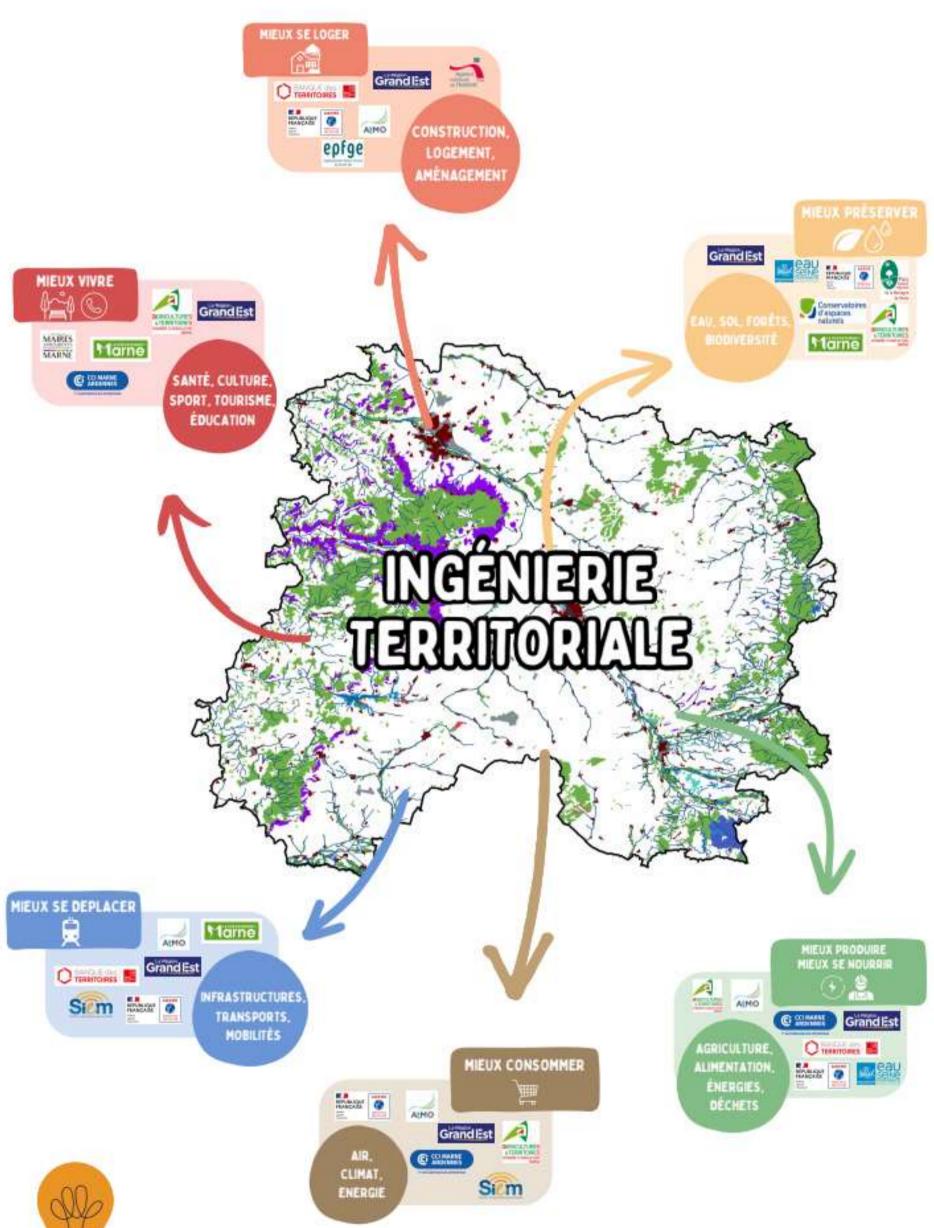
C'est la conclusion d'un contrat de prestations de services entre les deux parties. Il stipule l'étendue de la mission et des responsabilités de l'AMO.

Cette assistance tout au long de la mission inclut les compétences et le savoir faire multi-domaines : fonctionnel, organisationnel, gestion de projet, informatique, managérial...

• <u>Conception de projet et maîtrise d'œuvre :</u>

C'est l'intervention lors des différentes phases du projet :

- Lors de la conception : planifie les travaux et l'intervention des différentes entreprises,
- Pendant le chantier : dirige l'exécution des travaux,
- A la réception et clôture des travaux : s'assure de la finition et de la qualité de l'ensemble avec le maître d'ouvrage.











En tant que chef de file des mobilités, la région Grand Est créée avec les élus locaux un écosystème complémentaire en termes d'offres et de services de mobilité durable et de proximité. Elle peut intervenir à toutes les étapes d'un projet de mobilités en partenariat, de la prospection aux travaux opérationnels : études spécifiques, plans de mobilité simplifiés, aménagement de pôles d'échange multimodaux, politique cyclable ambitieuse.

L'offre régionale peut notamment se traduire par le Dispositif d'Intervention Régional d'Intermodalité Grand Est (DIRIGE) qui vise la revitalisation des gares et points d'arrêts routiers, ou le soutien aux intercommunalités ou PETR Autorités Organisatrices de la Mobilité à la réalisation des études de mobilité. La Région est mobilisée pour accompagner la mise en place de services vélo, compléments indispensables à une infrastructure de qualité.

Pour aller plus loin :



En partenaire et interlocuteur privilégié, le Département apporte son soutien financier aux initiatives de l'ensemble des communes et intercommunalités marnaises pour l'aménagement de traverses d'agglomération et de sécurisation routière. Il peut également apporter son soutien aux porteurs de projets pour la sécurisation des abords de collèges.

Le Guide du Partenariat avec les collectivités accessible et téléchargeable en ligne (lien ci-dessous) permet notamment à chaque élu local d'identifier rapidement les réponses à ses besoins.

Pour aller plus loin :

Pôle Routes et Mobilités Pôle Jeunesse, Culture et Sport pour la sécurisation des abords de collèges

Mail : pole.partenariat@marne.fr https://www.marne.fr/vous-etes/collectivite/partenariat-departemental-avec-les-collectivites



La banque des territoires est un acteur majeur de l'ingénierie financière des communes et de leur EPCI. Elle peut apporter un financement des études stratégiques et permettre de sécuriser les projets avec les dispositifs adaptés au cas par cas.

Le dispositif Rural consult permet notamment une assistance juridique et financière dédiée aux petites collectivités, accessible par téléphone ou en ligne. Une base de 1 000 questions-réponses est déjà accessible en ligne pour permettre un accès rapide à des solutions.

Pour aller plus loin :

Sophie Hardouin, directrice territoriale, sophie.hardouin@caissedesdepots.fr https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale



Future passerelle Berges de Marne, Épernay

Borne de recharge électrique, Fismes

Application Covoit'ici, Grand Reims



Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité (AODE) sur le département de la Marne. Il met notamment en œuvre le déploiement et l'exploitation d'un réseau de bornes de recharge sur le département.

Les Commissions Locales d'Énergies (CLE) organisées annuellement par le Syndicat sont des temps d'échanges privilégiés avec les élus locaux du département au cours desquelles les informations relatives au domaine de l'Énergie, aux actualités et aux projets du SIEM sont diffusées. Depuis 2013, le SIEM publie, tous les trimestres, une newsletter permettant d'informer et de faire découvrir, de façon simple et ludique, le monde de l'énergie à ceux qui le souhaitent.

Pour aller plus loin :

siem@siem51.fr 03 26 64 13 22 https://www.siem51.fr





L'agence de la transition écologique accompagne par ses appels à projets les élus locaux pour réduire l'impact des mobilités dans l'émission des gaz à effet de serre (mobilité durable, véhicules intermédiaires, vélotourisme, etc).

Les collectivités peuvent s'engager dans la démarche « Territoire engagé Transition écologique » qui permet de bénéficier d'un soutien financier à la création d'un poste dédié à la mobilité durable (via le dispositif Accélérateur de Transitions) ou répondre à l'offre CLIMAXION (offre mutualisée avec la Région Grand Est) pour des bornes électriques, des stations de recharge, de carburants alternatifs, etc.

Pour aller plus loin :

Hélène Pauly, référente collectivités Marne, helene.pauly@ademe.fr

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche?aap%5B0%5D=vous_etes%3ACollectivit%C3%A9%20/%20 Administration&aap%5B1%5D=localisation%3AGrand%20Est&aap%5B2%5D=theme%3A54

- Accélérateur de Transitions https://www.climaxion.fr/docutheque/accelerateur-transitions
- Territoire engagé transition écologique : https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique
 CLIMAXION mobilités (page 4)

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique



L'association ATMO accompagne les EPCI du territoire à travers des campagnes de mesure mais également des démarches de modélisation qui permettent d'évaluer des impacts potentiels ou réalisés sur la qualité de l'air. Ces démarches impactent les programmes d'aménagement mais aussi de stratégie territoriale liée à la compétence mobilité et plus largement dans les démarches de PCAET.

Pour aller plus loin :

Brice Gournay Référent Territorial Champagne-Ardenne 06 29 02 77 88 brice.gournay@atmo-grandest.eu https://www.atmo-grandest.eu





La DDT, comme délégation locale de l'ANAH, accompagne les territoires désireux de promouvoir la rénovation énergétique de l'habitat privé, l'adaptation du logement à la perte d'autonomie, et la résorption d'habitat indigne ou dégradé. Elle participe au financement des études pré-opérationnelles, des postes de chefs de projet nécessaires au déploiement d'opérations complexes, et à l'accompagnement des ménages.

La DDT conclue avec les collectivités locales des opérations adaptées à chaque projet comme des Pactes Territoriaux – France Rénov (visant au déploiement d'un service public de la rénovation énergétique) ou des opérations programmées spécifiques (OPAH-Renouvellement urbain, OPAH-Copropriétés dégradées...).

Pour aller plus loin :

DDT / Service Habitat et Ville Durables 03.26.70.82.69 anah@marne.gouv.fr



L'Établissement Public Foncier du Grand Est est un appui essentiel des collectivités en procédant à l'acquisition puis au portage de biens fonciers ou immobiliers dans le cadre d'un partenariat. Il mobilise ses moyens techniques, juridiques et financiers conjointement avec les collectivités avec le souci permanent de la sobriété foncière.

En fonction des projets il peut intervenir localement de la façon la plus adaptée en tant que pilote d'études de stratégie, foncière, de maîtrise foncière (amiable, préemption, expropriation), de gestion patrimoniale intercalaire, de maîtrise d'ouvrage d'études et de travaux de pré-aménagement et de cessions aux collectivités. Il peut enfin conduire en tant que maître d'ouvrage des études et des travaux/gestion pendant le portage.

Pour aller plus loin :

contact@epfge.fr https://www.epfge.fr



La Région Grand Est et l'ADEME regroupent leur offre d'accompagnement des collectivités dans le programme CLIMAXION pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics et tertiaires : conseil en énergie partagé, travaux de rénovation énergétique, construction et rénovation en bois et matériaux biosourcés, etc.

8

Les collectivités peuvent vérifier en ligne l'éligibilité de leurs projets aux aides CLIMAXION.

Pour aller plus loin :

CLIMAXION https://www.climaxion.fr/



Copropriété Lorraine, Saint-Memmie

Salle des fêtes, Suippes



La banque des territoires est un acteur majeur de l'ingénierie financière des communes et de leur EPCI. Elle peut apporter un financement des études stratégiques et permettre de sécuriser les projets avec les dispositifs adaptés au cas par cas.

La banque des territoires peut accompagner directement les collectivités locales dans certains types d'opérations comme le financement de logements de fonction destinés aux policiers, gendarmes et pompiers (Prêt Logement de Fonction – PLF) ou la construction de logements sociaux en soutenant les bailleurs.

Pour aller plus loin :

Sophie Hardouin, directrice territoriale, sophie.hardouin@caissedesdepots.fr https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale



L'association ATMO apporte une série de solutions aux enjeux du logement en offrant des outils d'évaluation et de modélisation de la qualité de l'air et impact des projets d'habitat (rénovation / construction / aménagement), de scénarisation d'impact d'actions en baisses d'émissions de polluants, ou encore d'accompagnement dans le cadre de l'Urbanisme Favorable à la Santé (UFS).

Ses conseils et appuis permettent de faire la jonction avec d'autres thématiques liées au logement comme les mobilités ou l'alimentation durable.

Pour aller plus loin :

Brice Gournay Référent Territorial Champagne-Ardenne 06 29 02 77 88 brice.gournay@atmo-grandest.eu https://www.atmo-grandest.eu



Immeubles du Verbeau à Châlons-en-Champagne



Conservatoires d'espaces naturels

Le Conservatoire d'espaces naturels de Champagne-Ardenne (CENCA) est une association qui a pour but de sauvegarder les milieux remarquables et les espèces menacées.

Il intervient au travers de 5 axes que sont la connaissance du patrimoine naturel (réalisation d'inventaires faune-flore, de diagnostics écologiques ou de suivis), la protection des sites naturels (animation foncière pour la maîtrise foncière), la conservation de la biodiversité (rédaction de plans de gestion), la valorisation des sites et l'accueil du public (animations nature) et le conseil pour une gestion durable du territoire (conseils des d'élus, participation aux démarches de Pays).

Pour aller plus loin :

https://cen-champagne-ardenne.org

GrandEst

La biodiversité du Grand Est est l'une des plus riches de France, grâce à une mosaïque d'habitats naturels, des haltes migratoires d'importance européenne pour les oiseaux. L'eau est également une ressource particulièrement abondante. Pour anticiper les effets du changement climatique sur les ressources en eau et la biodiversité, la Région se mobilise à travers différentes actions.

Pour anticiper le manque d'eau et les sécheresses, la région peut notamment mener des études, des travaux et financer des équipements permettant de diminuer les besoins, de rechercher des solutions alternatives pour l'alimentation en eau potable, ou encore la recharge des milieux naturels par la désimperméabilisation. Elle peut également intervenir en soutien dans les zones bâties pour désimperméabiliser, végétaliser les parkings, infiltrer et stocker les eaux pluviales.

Pour aller plus loin :







L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État qui contribue à définir la politique de l'eau du bassin hydrographique et finance la mise en œuvre de cette politique en subventionnant les projets des acteurs locaux :

- assainissement des collectivités (stations, réseaux...)
- désimperméabilisation en milieu urbain (collectivités et autres porteurs)
- restauration des milieux aquatiques et humides, trame verte et bleue
- sobriété en eau et gestion quantitative de la ressource en eau
- études (dont schémas directeurs) et animation en lien avec ces enjeux.

Pour aller plus loin :

Détails du programme : <u>https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/</u> Demandes d'aides à déposer sur la plateforme : <u>https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees</u>



Le Syndicat Mixte du Parc naturel régional accompagne ses communes et collectivités adhérentes dans la préservation et valorisation de ses paysages et ses patrimoines. Lieu d'expérimentation, les agents accompagnent des projets du territoire en favorisant le partage d'expériences et des bonnes pratiques vers d'autres collectivités pour faire bénéficier le plus grand nombre de leurs expériences. Le parc naturel régional de la Montagne de Reims mène des actions afin de répondre aux 5 missions d'un parc naturel régional que sont : la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager; la participation à l'aménagement et au développement du territoire; la contribution au développement économique, social, culturel et à la qualité de vie; l'accueil, l'éducation et l'information du public; la réalisation d'actions expérimentales ou exemplaires, et la participation à des programmes de recherche.

Pour aller plus loin :

03 26 59 44 44, contact@parc-montagnedereims.fr

https://www.parc-montagnedereims.fr/pratique/







Lac du Der

Faux de Verzy



Les collectivités qui s'engagent dans la démarche Territoire engagé Transition écologique peuvent bénéficier d'un soutien financier à la création d'un poste au sein de la collectivité, sur la mise en œuvre d'un programme d'actions en faveur de la biodiversité ou de l'adaptation au changement climatique (qui impacte la gestion des ressources naturelles : eau, biomasse, sol).

Territoire engagé transition écologique https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique

Accélérateur de Transitions https://www.climaxion.fr/docutheque/accelerateur-transitions

Hélène Pauly, Référente collectivités (51), helene.pauly@ademe.fr



Dans les domaines Eau et assainissement, la chambre d'agriculture peut :

- Suivre les études d'Aire d'Alimentation de Captage
- Animer le volet agricole des Plans d'action pour la protection préventive de la qualité de l'eau *Financement direct de l'animation par l'Agence de l'Eau Seine Normandie*

Anaïs Delbarre, anais.delbarre@marne.chambagri.fr Guillaume Turck, guillaume.turck@marne.chambagri.fr Estelle Murgia, estelle.murgia@marne.chambagri.fr

Dans les domaines Biodiversité, nature et paysage, la chambre d'agriculture peut :

- Accompagner la mise en place des trames vertes sur les territoires communaux, haies, bandes intraparcellaires, agroforesterie, ...
- Animer des groupes d'agriculteurs pour réaliser ces projets

Sylvain Duthoit, sylvain.duthoit@marne.chambagri.fr

https://marne.chambre-agriculture.fr/environnement-et-reglementation/qualite-de-leau/protection-des-captages/



Le Département apporte son soutien aux collectivités pour leurs projets de réseaux eaux usées, eaux pluviales, ressource en eau et alimentation en eau potable, selon les modalités en vigueur définies dans le Guide du Partenariat avec les collectivités.

Pour aller plus loin :

Pôle Bâtiments et Territoires, pole-partenariat@marne.fr

https://www.marne.fr/vous-etes/collectivite/partenariat-departemental-avec-les-collectivites



GrandEst

Face aux enjeux économiques et climatiques, la Région accompagne le **monde agricole** comme les entreprises pour les accompagner dans leurs transitions.

- En ce qui concerne le monde agricole, cela se traduit notamment par la volonté d'assurer notre sécurité alimentaire avec des aides à la commercialisation (financer des études de marché et des investissements pour la création de locaux de transformation ou de points de vente), des aides à l'investissement pour les vergers (augmentation des productions régionales en assurant un renouvellement des espèces) et des mesures de soutien à l'industrie agroalimentaire (maintien de territoire ruraux dynamique).
- En ce qui concerne les entreprises, les référents de proximité de la Région accompagnent les entreprises à chaque étape de transitions (transformation industrielle, transition écologique, transition numérique) en identifiant des leviers de transformation et la mise en œuvre d'un plan d'actions. Ainsi la Région aide à la reprise et à la restructuration des entreprises (aides plafonnées à 250 000 euros pour sauvegarder les emplois et outils industriels), préparer l'artisanat de demain (appel à manifestation d'intérêt) et élargi les débouchés des entreprises à l'international (en mobilisant en faveur des dirigeants, des accompagnements pour construire et mettre en œuvre une stratégie d'export).

Pour aller plus loin en matière agricole :



Pour aller plus loin avec les entreprises :





L'agence de la transition écologique accompagne les collectivités à travers de nombreux outils d'aides et de financement de leurs transitions. De la réalisation d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération (ENRR) aux aides financières en faveur de alimentation durable et de la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La stratégie économie circulaire de la collectivité peut notamment être pilotée via la démarche Territoire engagé transition écologique et soutenue grâce au financement d'un chargé de mission au sein de la collectivité grâce au dispositif Accélérateur de Transition, sur les thématiques alimentation durable, biodéchets ou déchets d'activité économique.

Pour aller plus loin :

Hélène Pauly, référente collectivités (51), helene.pauly@ademe.fr

CLIMAXION ENRR

https://www.climaxion.fr/sites/climaxion/files/docutheque/climaxion24_fiche_aides_collectivites-asso_210x297mm_web_0.pdf

Réalisation d'un schéma directeur des énergies

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/aides-financieres/2024/mise-oeuvre-dun-schema-directeur-energies

Économie circulaire

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/financez-vos-projets/recherche?aap%5B0%5D=vous_etes%3ACollectivit %C3%A9%20/%20Administration&aap%5B1%5D=localisation%3AGrand%20Est&aap%5B2%5D=theme%3A51

Territoire engagé transition écologique

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique

Accélérateur de Transitions

https://www.climaxion.fr/docutheque/accelerateur-transitions



L'agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État qui contribue à définir la politique de l'eau du bassin

hydrographique et finance la mise en œuvre de cette politique en subventionnant les projets des acteurs locaux :

- Réduction des pollutions par les activités économiques (technologies propres, assainissement) ;
- Désimperméabilisation en milieu urbain (acteurs économiques) ;
- Investissements agricoles de gestion de l'herbe et d'alternative à l'utilisation des produits phytosanitaires ;
- Mesures agro-environnementales et agriculture biologique dans les zones à enjeu Eau ;
- Filières agricoles à bas niveau d'intrants ;
- Études et animation en lien avec ces enjeux.

Pour aller plus loin :

Détails du programme : <u>https://programme-eau-climat.eau-seine-normandie.fr/</u> Demandes d'aides à déposer sur la plateforme : <u>https://www.eau-seine-normandie.fr/Demarches-simplifiees</u>





Champ de betteraves

CCI MARNE ARDENNES

La Chambre de Commerce et d'Industrie propose la solution « Trouver Mon Immo Pro » de référencement de biens immobiliers à louer ou à vendre sur la Marne et les Ardennes (tous les types de biens professionnels : locaux, bureaux, entrepôts, etc). La plateforme est gratuite.

Elle permet une mise en relation avec les partenaires utiles au développement des entreprises et un accompagnement via un réseau d'expert.

Pour aller plus loin :

https://www.marneardennes.cci.fr https://www.marneardennes.cci.fr/trouver-mon-immo-pro 08 25 29 50 81 (appel gratuit) info@marneardennes.cci.fr



En matière d'économie et d'alimentation la chambre d'agriculture propose une offre diversifiée aux élus et acteurs de la filière :

- Diagnostic de l'offre et de la demande pour identifier des pistes d'actions en développant l'approvisionnement en produits locaux ;
- Identifier le potentiel alimentaire du territoire ;
- Appui à la rédaction d'un marché, sourcing pour l'approvisionnement en produits locaux ;
- Étude de faisabilité pour tout projet de création d'un point de vente, d'un marché, de mise en valeur d'un local, d'un outil de transformation collectif, d'une parcelle, d'un projet agricole... ;
- Accompagner la structuration de filière ;
- Appuyer l'installation et la transmission des exploitations.

Pour aller plus loin :

Lauryn Gombault, lauryn.gombault@marne.chambagri.fr



La banque des territoires est un acteur majeur de l'ingénierie financière des communes et de leur EPCI. Elle peut apporter un financement des études stratégiques et permettre de sécuriser les projets avec les dispositifs adaptés au cas par cas.

En matière de financement de l'alimentation durable et de la transition agricole, elle permet notamment le financement direct des projets comme la mise en œuvre d'un accompagnement dédié.

Pour aller plus loin :

Sophie Hardouin, directrice territoriale, sophie.hardouin@caissedesdepots.fr https://www.banquedesterritoires.fr/produits-services/ingenierie-territoriale



L'association ATMO accompagne les industriels et les territoires dans les démarches de décarbonation. Le Grand Est concentre 15 des 50 plus gros émetteurs de CO2 au niveau national, un travail de pédagogie et d'accompagnement des acteurs industriels est indispensable sur les enjeux Air Climat Énergie pour encourager les actions d'amélioration qui, au-delà de l'impact direct pour l'entreprise, servent les engagements des collectivités. Pour y parvenir ATMO met à disposition des données dédiées et réalise des campagnes de mesures des retombées d'activité de production (industrielle, agricole...).

Pour aller plus loin :

Brice Gournay Référent Territorial Champagne-Ardenne 06 29 02 77 88 brice.gournay@atmo-grandest.eu https://www.atmo-grandest.eu



Mieux consommer



L'association ATMO pilote, renseigne et exploite l'observatoire régional Air Énergie Climat ; Celui-ci permet à toutes les collectivités de disposer de données de productions, de consommations, d'émissions de gaz à effet de serre, etc.

Les publications mises en ligne sur la plateforme permettent à tous les élus de situer leurs territoires et ses enjeux dans les dynamiques de transition écologique et énergétique.

Pour aller plus loin :

Brice Gournay Référent Territorial Champagne-Ardenne 06 29 02 77 88 brice.gournay@atmo-grandest.eu https://www.atmo-grandest.eu



Le Syndicat Intercommunal d'Énergies de la Marne (SIEM) est l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Électricité (AODE) sur le département de la Marne. Il accompagne les élus et leurs services sur le volet Énergie :

- Effacement, renforcement et extension du réseau électrique ;
- Exploitation et modernisation du réseau d'éclairage public ;
- Groupements d'achats pour la fourniture d'électricité et de gaz.

Le SIEM peut également intervenir en matière de cartographie avec la mise en place d'un Système d'Information Géographique (SIG) ouvert aux collectivités qui souhaitent disposer de ce service : cartographie des réseaux, consultation des données cadastrales, urbanisme, modules de gestion (DT/DICT, cimetière...).

Pour aller plus loin :

siem@siem51.fr 03 26 64 13 22 https://www.siem51.fr





La Chambre d'Agriculture de la Marne accompagne la mise en œuvre du volet agricole des Plans Climat Air Énergie Territoire (PCAET) via

des études sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments agricoles, sur la valorisation des biodéchets et des actions de sensibilisation des agriculteurs.

Pour aller plus loin :

François Latru, francois.latru@marne.chambagri.fr

L'ingénierie territoriale au service des projets locaux...

14





Réseau de chaleur de Châlons-en-Champagne

Éclairage public à led

Grand Est

La transition énergétique est l'une des grandes priorités de la Région Grand Est. Elle passe, avant tout, par une réduction de la consommation d'énergie.

Le programme Climaxion, de la Région et de l'ADEME, est au service des communes en soutenant les projets de rénovation énergétique performante, le recours aux énergies renouvelables et l'économie circulaire.

La Région peut également intervenir pour :

- Financer les énergies renouvelables (géothermie de surface, solaire thermique, bois énergie, hydroélectricité, méthanisation, photovoltaïque;
- Réaliser les diagnostics énergétiques des bâtiments ;
- Financer la rénovation énergétique des bâtiments (équipements publics et associatifs, copropriétés, logements sociaux) ;
- Favoriser et faciliter le recours aux matériaux biosourcés et bas carbone ;
- Réduire et recycler les déchets en accompagnant la mise en œuvre de la tarification incitative, le réemploi et la modernisation des déchetteries et en accompagnant les chantiers exemplaires (construction, déconstruction et réhabilitation de bâtiments).

Pour aller plus loin :





Pour structurer votre politique d'adaptation et de lutte contre le changement climatique et piloter vos actions, vous pouvez engager votre collectivité dans la démarche Territoire engagé transition écologique.

En complément de cet engagement, votre collectivité peut bénéficier d'un soutien financier à la création d'un poste de chargé de mission, sur la mise en œuvre d'un programme d'actions thématique (énergies renouvelables, mobilité, biodiversité, alimentation durable etc.) via le dispositif Accélérateur de Transitions.

Territoire engagé transition écologique

https://agirpourlatransition.ademe.fr/collectivites/territoire-engage-transition-ecologique

Accélérateur de Transitions

https://www.climaxion.fr/docutheque/accelerateur-transitions



Pour accompagner votre développement et / ou vos projets d'aménagement sur le territoire, la CCI Marne Ardennes met ses compétences à votre disposition tant en termes d'aménagement de parcs d'activités, que sur des questions plus réglementaires, ou techniques. Notre rôle est d'être à vos côtés pour :

•Vous conseiller et vous assister dans le montage technique, administratif et financier de vos projets

•Vous assister dans la conduite du projet et la coordination des différents intervenants à l'acte de construire

•Vous assister dans le suivi et le respect et la maîtrise des coûts, de la qualité et des délais des ouvrages construit.

En lien avec les collectivités et ses partenaires, la CCI aménage des terrains constructibles à vocation économique. En effet, la CCI Marne

Ardennes est aménageur aux côtés des collectivités et des territoires, en tant que maître d'ouvrage, de parcs d'activités depuis les années 70. Du fait de la mutation de la mission d'aménageur, la CCI travaille tant sur l'aménagement de fonciers que sur la valorisation des friches dents creuses et mène une réflexion sur la mise en place d'offres servicielles décarbonées sur ses parcs d'activités. Nos missions vont de la détection de fonciers aménageables jusqu'à la réception de travaux et la rétrocession des ouvrages, en passant par les études de conception, le montage des dossiers techniques et réglementaires, le lancement des appels d'offres travaux et archéologiques et le suivi des travaux.

Cet accompagnement se fait en toute confidentialité et en partenariat avec les collectivités sur l'ensemble des projets de développement.

Pour aller plus loin :

www.marneardennes.cci.fr 08 25 29 50 81 (appel gratuit) info@marneardennes.cci.fr



Partenaire privilégié des élus communaux et intercommunaux, l'association des maires de la Marne facilite aux élus locaux l'exercice de leurs fonctions et apporte quotidiennement en fonction des demandes :

- Des conseils juridiques personnalisés (aspects juridiques, administratifs et financiers liés à la gestion des collectivités territoriales);
- La diffuser d'informations ciblées (site internet, Lettre du Maire de la Marne, Newsletter et son application mobile);
- Des formations concrètes (l'AMMA est un organisme de formation agréé pour la formation des élus par le ministère de l'Intérieur);
- Une animation des échanges professionnels (création d'une dynamique d'échanges et de coopération lors de manifestations comme le Congrès départemental ou le Carrefour des collectivités) ;
- Une expression de positions concertées auprès des pouvoirs publics (préservation des intérêts des collectivités territoriales).

Pour aller plus loin : www.maires51.fr



Le Département soutient les collectivités, selon les modalités en vigueur définies dans le Guide du Partenariat avec les collectivités, pour la réalisation de leurs projets concernant :

- Le patrimoine communal ;
- Les équipements sportifs, culturels, socio-culturels et touristiques ;
- Les constructions scolaires ;
- Les établissements d'accueil du jeune enfant.

Pour aller plus loin : Pôle Jeunesse, Culture et Sport Pôle Solidarités

pole-partenariat@marne.fr https://www.marne.fr/vous-etes/collectivite/partenariat-departemental-avec-les-collectivites



En matière d'aménagement territorial, la Région Grand Est favorise les coopérations et solidarités entre territoires en les préparant aux évolutions socio-démographiques et aux défis climatiques.

Un ensemble de dispositifs est mis en œuvre à cet effet pour :

- Soutenir le maintien et le développement des services à la population et l'amélioration du cadre de vie des centralités rurales et urbaines (études de redynamisation, aménagement d'espaces publics, projets d'équipements publics structurants sportifs et culturels, projet de périscolaire, création de multi services, rénovation de commerces, lutte contre la vacance et les logements énergivores en cœur de bourg);
 - 0
- Aider à la conception et à la réalisation de projets exemplaires d'urbanisme durable, à vocation mixte (habitat, services et commerces de proximité), en réutilisation du tissu urbain existant, et prenant en compte les enjeux climatiques ;
- Soutenir les usages numériques, en particulier dans l'utilisation du réseau régional de fibre optique pour la vidéoprotection ;
- Soutenir les initiatives artistiques et culturelles locales en soutenant les initiatives enrichissant l'offre culturelle dans les territoires, avec la participation de professionnels;
- Soutenir le patrimoine classé (ou non) au titre des Monuments Historiques...





L'ingénierie territoriale au service des projets locaux...

16



Maison France Services de Montmirail

City Stade de Mourmelon-le-Grand Maison médicale de Châtillon-sur-Marne

Grand E

En matière de santé, la Région Grand Est s'engage aux côtés des collectivités pour lutter contre la diminution de l'offre de soins, les disparités territoriales et les inégalités d'accès.

La Région accompagne les territoires en :

- Soutenant les maisons de santé pluriprofessionnelles, labellisées par l'ARS, et les autres formes d'exercice professionnel en Grand Est, qu'elles soient mono-sites, multisites, urbaines, universitaires;
- Soutenant les projets d'avenir relatifs à l'accès aux soins dans les territoires en contribuant à l'élaboration et à la mise en œuvre des Contrats Locaux de Santé (CLS);
- Proposant des solutions pour faciliter l'installation des internes en médecine telles que des bourses incitatives ou en soutenant des projets pouvant concourir au renforcement du tutorat ;
- Innovant en matière de santé (solutions de télémédecine) ;
- Soutenant les actions de prévention, de promotion et d'éducation de la santé.

Pour aller plus loin :



La Région Grandles

En matière de jeunesse et de sports, la Région Grand Est s'engage aux côtés des collectivités avec le dispositif Jeun'Est afin que tous les jeunes de 15 à 29 ans puissent accéder à la culture, au sport, à s'installer dans leur premier logement (...) qu'ils soient lycéens, apprentis, en emploi, étudiants ou demandeurs d'emploi.

La Région s'engage aussi pour aider les jeunes porteurs d'un projet individuel ou collectif grâce au dispositif Expériences de jeunesse, pour accompagner et valoriser les jeunes porteurs d'un projet entrepreneurial (start-ups...) par le biais d'une aide financière de 5 000 € maximum.

Sur la thématique du sport, la Région Grand Est dispose d'un champ très large de dispositifs. Ces derniers se traduisent à la fois par l'accompagnement vers le haut niveau et la performance que vers la définition d'un nouveau modèle économique du sport qui incite au développement de nouvelles pratiques Sport-Santé, loisirs bien-être ou encore par le soutien aux investissements sportifs.

Pour aller plus loin :



Jeunesse





La Chambre de Commerce et d'Industrie accompagne les territoires dans :

- L'étude du tissu commercial, l'audit et la recommandation stratégique ;
- L'appui à la transformation énergétique des commerçants et entreprises du territoire ;
- L'appui à la maîtrise des outils numériques et à la valorisation digitale, appui à la création, reprise ou transmission d'entreprises ;
- L'accès aux données de territoire actualisées ;
- La communication, le conseil et la mise en valeur des politiques d'attractivité locales (selon critères d'éligibilité : financements État, Région, cofinancement CCI ou Banque des territoires).

Pour aller plus loin :

https://www.marneardennes.cci.fr/carrefour/solutions/territoires-collectivites

Claire Dutertre, appui aux collectivités Marne, c.dutertre@marneardennes.cci.fr Élodie Lelorrain, Direction de la compétitivité 08 et 51, e.lelorrain@marneardennes.cci.fr



La préfecture et les sous-préfectures

La multiplication des dispositifs, la pluralité des acteurs concernés par un même projet, la difficulté et les forts enjeux de certains d'entre eux et les réorganisations de services peuvent être de nature à complexifier les démarches des porteurs de projets dans leurs contacts avec l'administration.

C'est pourquoi l'appui aux territoires fait partie de la vocation intrinsèque du réseau préfectoral qui doit faciliter les initiatives, les projets locaux et accompagner les collectivités publiques. Pour ce faire, l'État, dans une logique de partenariat, mobilise l'expertise interministérielle nécessaire au bénéfice des territoires, renforce son animation de réseaux et propose une ingénierie procédurale et financière pour appuyer les collectivités.

Plusieurs dotations spécifiques sont ainsi mobilisables : la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le fonds national d'aménagement et de développement des territoires (FNADT), le fonds de compensation de la TVA (FCTVA), la dotation de soutien à l'investissement départemental (DSID), le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires dit « fonds vert ».

Cette capacité d'accompagnement dans la durée des acteurs dans leur développement, comme en cas de difficultés, est un enjeu majeur.

03 26 26 10 10 / pref-bdl-politiques-publiques@marne.gouv.fr

https://www.marne.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Prefecture-et-sous-prefectures/La-prefecture-de-la-Marne



La direction départementale des finances publiques (DDFiP)

Principales Missions :

- Assurer le calcul et le recouvrement des impôts et recettes publiques ;
- Gérer les dépenses publiques et tenir la comptabilité de l'État et des collectivités territoriales ;
- Suivre les fonds structurels européens ;
- Gérer le patrimoine immobilier et la dette financière de l'État.

Bénéficiaires :

- Les collectivités locales de la Marne ;
- Les entreprises de la Marne ;
- Les contribuables de la Marne.

Pour aller plus loin :

03 26 69 53 00 / ddfip51.sfdl@dgfip.fiances.gouv.fr https://www.marne.gouv.fr/Services-de-I-Etat/Direction-departementale-des-finances-publiques-DDFiP/Direction-departementale-des-finances-publication-departementale-des-fin ubliques-DDFiP

https://www.impots.gouv.fr/accueil



La direction départementale des territoires (DDT)

La DDT accompagne les collectivités locales dans la territorialisation de la planification écologique et des politiques d'aménagement définies en partenariat avec les élus.

Elle va notamment mettre en œuvre une expertise et un conseil en ingénierie dans :

- L'accompagnement à la création et au suivi des plans, programmes et contractualisations de transitions écologique et énergétique (SCOT, PLUI, PLH, PCAET, PTRTE, PDM et PDMs, PPR ...);
- Les différents volets du fond verts, notamment la rénovation énergétique des bâtiments, les mobilités et la réhabilitation des friches, lutte contre les incendies;
- Le conseil en amont des projets opérationnels lié à l'habitat (social ou non), aux mobilités, à la biodiversité, la renaturation, l'urbanisme, les énergies renouvelables, les risques naturels et technologiques, l'eau et l'assainissement, l'accessibilité des ERP;
- La production de données sur la connaissance territoriale et la coconstruction des stratégies locales de planification écologique.

Pour aller plus loin : 03 26 70 80 00 ddt-clct@marne.gouv.fr

L'Unité départementale de l'architecture et du patrimoine (UDAP)

Les missions :

- Contrôler et expertiser les projets menés dans les espaces protégés : sites patrimoniaux remarquables et périmètres des monuments historiques ;

- Conseiller et promouvoir un urbanisme et une architecture de qualité ;
- Assurer la conservation des monuments protégés au titre des monuments historiques ;
- Accompagner les propriétaires de patrimoine non protégé.

Organisation :

Placée sous l'autorité hiérarchique du directeur régional des affaires culturelles et sous l'autorité fonctionnelle du préfet de la Marne, l'UDAP est composée d'une équipe technique et administrative.

Bénéficiaires :

- Les collectivités du département de la Marne ;
- Les particuliers ;
- Les entreprises.



Le Cerema est un établissement public relevant du ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, premier établissement à pilotage partagé entre l'État et les collectivités territoriales.

Il est présent partout en métropole et dans les Outre-mer grâce à ses 26 implantations et ses 2 500 agents.

Le Cerema accompagne l'État et les collectivités territoriales pour la transition écologique, l'adaptation au changement climatique et la cohésion des territoires via :

- La production de doctrine (développement d'outils et de méthodes, travaux de recherche, ...),
- · L'appui aux territoires (conseil, AMO, études, expertises)
- · La capitalisation et la diffusion de connaissances (formation, animation de réseaux, édition, ...).

Doté d'un fort potentiel d'innovation incarné notamment par son institut Carnot Clim'adapt, le Cerema agit dans 6 domaines d'activités : Expertise & ingénierie territoriale, Bâtiment, Mobilités, Infrastructures de transport, Environnement & Risques, Mer & Littoral.

Pour aller plus loin :

Jean-Luc BAUER 03 87 20 45 55 jean-luc.bauer@cerema.fr https://www.cerema.fr/fr



L'Agence d'Urbanisme et de Développement de l'agglomération et du pays de Châlons-en-Champagne (AUDC) a pour objectifs de réaliser des études d'urbanisme, d'aménagement et de développement du territoire selon un programme annuel d'activités. Elle apporte une expertise en matière de prospective au service des politiques publiques. Elle participe à l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques et intervient dans les champs de la planification.

Pour aller plus loin :

03 26 64 60 98 e.citerne@audc51.org https://www.audc51.org/contact/



L'Agence d'Urbanisme, de Développement et de Prospective de la Région de Reims a pour but de mener des études, observations, analyses, recherches et réflexions dans le champ de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire. Dans ce cadre, elle a vocation à intervenir dans des domaines tels que prospective et planification – urbanisme réglementaire, transports et équipement, habitat et logement, patrimoine et paysage, environnement naturel, transition climatique, transition énergétique, élaboration,

mise en œuvre et animation de projets de territoire et de stratégie de développement local.

Pour aller plus loin :

03 26 77 42 80 https://www.audrr.fr/contact







Atelier PTRTE – Planification écologique – 22 février 2024

Direction départementale des territoires de la Marne 40 boulevard Anatole France 51000 Châlons-en-Champagne ddt-clct@marne.gouv.fr

Directeur de la publication : Claire Chaffanjon Rédacteur en chef : Pierre Fourcade Rédacteurs : Émilie Chevalier, Pauline Hubert

L'ingénierie territoriale au service des projets locaux...En route vers la planification écologique